

**Ordonnance du SEFRI<sup>1</sup>  
sur la formation professionnelle initiale  
d'esthéticienne/esthéticien  
avec certificat fédéral de capacité (CFC)<sup>2</sup>**

du 12 décembre 2006 (Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2013)

---

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007

- <sup>1</sup> La désignation de l'unité administrative a été adaptée au 1<sup>er</sup> janv. 2013 en application de l'art. 16 al. 3 de l'O du 17 nov. 2004 sur les publications officielles (RS 170.512.1).
- <sup>2</sup> Cette O n'est publiée ni au RO ni au RS (RO 2007 353). Commande du texte actuel: Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, [www.publicationsfederales.ch](http://www.publicationsfederales.ch). Téléchargement: [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch).

